



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4016**

commune (s) :

objet : Abonnement téléservice gestion DT-DICT et prestations associées - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédolini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-4016**

objet : **Abonnement téléservice gestion DT-DICT et prestations associées - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de service pour un montant minimum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC et maximum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC pour 3 ans fermes (2014, 2015 et 2016).

Ces prestations consistent en une informatisation et en l'automatisation de la gestion des envois de formulaires règlementaires de type DT/DICT pour les réseaux d'infrastructures gérés par les directions de la Communauté urbaine de Lyon et pour les réalisations d'aménagements du domaine public. Le droit d'utilisation d'un outil informatique permettant l'optimisation de cette tâche, la formation des agents et l'assistance technique sont donc envisagées. Des prestations d'élaboration de dossiers de DT et de DICT sont aussi à acquérir, dans l'éventualité où les directions n'auraient pas la ressource en interne pour élaborer de tels dossiers.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 années.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché de service relatif à l'abonnement téléservice gestion DT-DICT et prestations associées pour une durée ferme de 3 ans (2014, 2015 et 2016).

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet les prestations d'abonnement téléservice pour la gestion des DT/DICT et prestations associées pour un minimum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC et maximum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC pour 3 ans fermes (2014, 2015 et 2016).

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2014, 2015 et 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.